

CHARTE DE BIENTRAITANCE **DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET EHPAD DU PAYS THUR / DOLLER**

La bientraitance se définit comme une manière d'être, basée sur le respect, l'écoute, l'adaptation, la valorisation de l'expression de tous, un aller retour permanent entre penser et agir.

L'ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS

- Mettre en place des organisations qui fixent des responsabilités précises et un fonctionnement collectif cohérent.
- Organiser l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels.
- Définir un plan de formation adapté à la population accueillie.
- Favoriser la communication et instaurer un climat de confiance.
- Mettre en place et faire vivre des moments de concertation entre professionnels.
- Permettre l'expression individuelle ou collective intra et inter établissements.
- Favoriser la créativité et les projets innovants.

L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

- Adopter un comportement bienveillant envers les résidents de la structure.
- Adosser éthique et bientraitance à l'actualisation permanente des connaissances et des pratiques professionnelles.

- Respecter des valeurs telles que :
 - Respect.
 - Dignité.
 - Intégrité.
 - Intimité.
 - Sécurité.
- Etablir une relation de confiance à partir d'une communication partagée.
- Préserver l'autonomie des personnes accueillies, leurs habitudes de vie, en s'appuyant sur leur projet de vie et en favorisant le lien social.
- Contribuer au travail pluridisciplinaire, c'est à dire :
 - Respecter le travail de chacun
 - Savoir écouter les autres professionnels
 - Participer à une réflexion commune et à sa mise en œuvre
 - Savoir passer le relais
 - Faire appel aux personnes ressources

L'ENGAGEMENT DES PATIENTS, RESIDENTS, FAMILLES

- Respecter les personnes, leurs croyances et leurs valeurs.
- Conserver tact et dignité dans les échanges.
- Comprendre et respecter les contraintes liées à l'organisation institutionnelle.